

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1694

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

403 222 276 RCS Lyon.

EQUIPEMENTS TECHNIQUES ET SERVICES.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 527872.00 EUR.

Adresse : 12, Chemin De la Plaine, 69390 Vourles.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 juin 2025, la société par actions simplifiée EQUIPEMENTS TECHNIQUES ET SERVICES, au capital de 527 872 €, dont le siège social est à VOURLES (Rhône) 12, chemin de la Plaine – Parc d'activité des Eclapons, immatriculée sous le numéro 403 222 276 RCS LYON, et la société par actions simplifiée SOCIETE LYONNAISE DES GAZ – SOLYGAZ, au capital de 384 000 €, dont le siège social est à VOURLES (Rhône) 12, chemin de la Plaine – Parc d'activités des Eclapons, immatriculée sous le numéro 317 526 366 RCS LYON, ont établi le projet de leur fusion par absorption de la société SOCIETE LYONNAISE DES GAZ - SOLYGAZ par la société EQUIPEMENTS TECHNIQUES ET SERVICES. L'évaluation des biens transmis s'établit à : - actif : 2 825 842 € - passif : 397 569 € - actif net positif : 2 428 273 € Il est précisé que la société EQUIPEMENTS TECHNIQUES ET SERVICES, entre la signature du projet de fusion et jusqu'à la réalisation de la fusion, détiendra la totalité des actions composant le capital social de la société SOCIETE LYONNAISE DES GAZ - SOLYGAZ. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2025 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La SOCIETE LYONNAISE DES GAZ - SOLYGAZ sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société EQUIPEMENTS TECHNIQUES ET SERVICES. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société EQUIPEMENTS TECHNIQUES ET SERVICES le 24/09/2025 et au Greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société SOCIETE LYONNAISE DES GAZ - SOLYGAZ le 24/09/2025. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans le délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..